

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION DU
COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Sixième session
Genève, 18-21 Février 2002

COMMUNICATION AU NOM DU GROUPE AFRICAIN
Par Son Excellence l'Ambassadeur M. Omar HILALE

Point 3 Commerce Electronique et Transport International :

**"Meilleures pratiques pour accroître la compétitivité
des pays en développement"**

Monsieur le Président,

Il me plaît, au nom du Groupe Africain, de vous réitérer nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette Commission.

Nous sommes persuadés que sous votre conduite, nos travaux aboutiront à des résultats fructueux et positifs. Nos félicitations s'adressent également aux Membres du Bureau.

Nous voudrions également remercier le Secrétariat de la CNUCED pour la préparation de cette commission, en particulier pour l'excellente documentation préparée à cet effet.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain reconnaît que le Commerce Electronique revêt des aspects divers et qu'aujourd'hui, les nouvelles technologies ont provoqué une révolution dans le transport physique des marchandises. Le Commerce Electronique a permis de relier dans un même et unique système d'information tous les acteurs de la chaîne de transport et logistique pour éviter la multiplicité des interlocuteurs. Les notions de rapidité de transmission, de prise de décision et de fiabilité de l'information tout le long de la chaîne sont primordiales. Tous les organisateurs de transport (armateurs, chargeurs, commissionnaires, transitaires etc.) sont confrontés à ce nouveau défi: celui d'organiser des flux d'information par voie électronique en temps réel dans un secteur de plus en plus compétitif.

La chaîne de transport africaine n'échappe pas à ces nouvelles exigences et ses différents maillons sont appelés à s'adapter et à relever le défi. Mais, dans leur grande majorité, les prestataires de services de transport et de logistique du continent africain utilisent peu le Commerce Electronique dans leurs activités quotidiennes. Aussi, la participation des économies africaines à l'économie numérique est limitée en raison des causes suivantes :

1. l'inadéquation des infrastructures de télécommunication de base,
2. le manque de support matériel en ordinateurs,
3. le coût élevé de l'accès à l'Internet,
4. une limite du réseau de transport physique,
5. les carences en matière de législations,
6. et enfin, le manque de personnel qualifié.

Les informations disponibles montrent, en dehors de la cherté de la connectivité à l'Internet, que le continent enregistre le taux de connexion le plus bas au monde avec un internaute pour 250 personnes contre une moyenne mondiale estimée à 1/35 personnes.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain est bien conscient des enjeux du commerce sur l'industrie du transport et de la logistique car il offre une chance d'intégration dans le système commercial international pour la simple raison que le commerce Electronique améliore la compétitivité des produits africains grâce à la forte baisse des coûts de transport qu'il offre. Il est bien connu que les exportations africaines supportent les coûts de transports les plus élevés au monde, estimés à plus de 50% du prix à l'exportation.

Les pays peuvent exploiter des créneaux dans les services de transport et de logistique fondés sur le commerce électronique en choisissant par exemple, le secteur portuaire, secteur dans lequel ils disposent d'un avantage comparatif par rapport au transport terrestre.

Les ports constituent le principal maillon reliant les transports internationaux au reste des services de transport locaux et presque 90-95% des échanges commerciaux internationaux de l'Afrique se font par voie maritime.

Au niveau du transport terrestre, la CNUCED a mis en place des programmes tels que le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) qui a permis l'amélioration, la productivité et l'efficacité des différents opérateurs de la logistique.

A l'heure actuelle, le SIAM est implanté dans 10 pays africains. Par exemple, dans la zone COMESA, les marchandises transportées par voie ferrée sont suivies par les clients et les prestataires de la logistique via l'Internet.

Monsieur le Président,

Le Groupe Africain croit fortement aux opportunités liées au développement du Commerce Electronique dans le transport et la logistique et que c'est un défi pour le continent. C'est la raison pour laquelle, le Groupe encourage vivement les gouvernements africains à promouvoir et à coordonner les investissements dans les infrastructures de transport et de technologies de l'information et de la communication, de favoriser également, par le biais de la réglementation, une diminution des coûts de télécommunication et d'utilisation du réseau Internet. Il est important aussi que les autorités africaines adoptent des lois et réglementations nationales destinées à s'adapter aux besoins des transactions électroniques et de faciliter les échanges d'informations entre négociants, prestataires de services de transport et administrations.

Le Groupe invite la Communauté internationale à suivre les recommandations de la dernière réunion des experts sur "Meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement" et en particulier le renforcement des capacités, le suivi régulier et les opportunités liées à la promotion du commerce électronique et des transports dans les pays en développement.

Monsieur le Président,

En conclusion, le Groupe africain reconnaît le rôle de la communauté internationale pour améliorer la compétitivité des services d'appui à la logistique électronique, tels que les services de transport, les services connexes, la gestion portuaire et à ce titre invite la CNUCED à intensifier son assistance législative et technique aux pays africains pour renforcer leurs capacités, en :

- 1- suivant en permanence l'évolution des aspects économiques, commerciaux et juridiques du commerce électronique et des services de transports internationaux, et en analysant les implications pour les pays en développement.
- 2- concevant et diffusant du matériel pédagogique, à l'intention des pays en développement, sur les meilleures pratiques du commerce électronique dans les services de transports en association avec les opérateurs privés expérimentés des pays développés.
- 3- réalisant des études sur l'utilisation des documents de transport traditionnels dans le commerce international.
- 4- et en élaborant des directives pour la création de systèmes modèles de collectivité portuaire et de plates-formes logistiques dans les pays en développement.

Le Groupe africain est bien conscient du besoin d'investir dans les infrastructures physiques, transports et télécommunications. En raison des ressources financières limitées, le Groupe estime que les technologies du commerce électronique peuvent rendre les services de transports plus efficaces et par voie de conséquent améliorer le développement du continent africain.

Enfin, M. le Président,

Le Groupe Africain accueille avec satisfaction le programme d'assistance technique que compte mettre en œuvre la CNUCED dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Doha. Nous notons avec satisfaction que le commerce électronique a été retenu en tant que composante fondamentale de ce programme.